

Responsabiliser les parents face à l'absentéisme

DÉBAT Invités par Nice-Matin, les partenaires du monde scolaire ont débattu avec le député Éric Ciotti, de sa proposition de loi sur l'école des parents

Phénomène inquiétant en constante augmentation, l'absentéisme scolaire touche aujourd'hui en France, 10 % des élèves, selon une étude du ministère de l'Éducation nationale. Dans les Alpes-Maritimes, ils seraient plus de 900 élèves absentéistes lourds - ceux cumulant plus de dix demi-journées d'absences non régularisées par les parents. Et ce phénomène qui frappe les lycées professionnels n'épargne ni les lycées, ni les collèges. Pour endiguer ce mal scolaire, Éric Ciotti, député et président du conseil général des Alpes-Maritimes a lancé son école des parents.

L'idée? Responsabiliser les familles dont les enfants sont absentéistes chroniques, au travers de contrat de responsabilité parentale. Avec à la clé, l'obligation pour les familles de rencontrer des psychologues, enseignants, pour leur réapprendre à gérer leurs ados. En cas de refus, la sanction tombe, avec la suspension des allocations familiales. Testée depuis janvier dernier, cette expérimentation s'est transformée en proposition de loi que le député Éric Ciotti présentera le 16 et 17 juin à l'Assemblée nationale. Alors, cette école des parents est-elle une arme pour éradiquer l'absentéisme? Ou bien une « fausse bonne idée »?



sentéisme? Ou bien une « fausse bonne idée »?

Nice-Matin a créé le débat en invitant, hier soir, chefs d'établissement, enseignant, psychologue scolaire, représentants de parents d'élèves à débattre avec le député Éric Ciotti.

Un débat nourri où finalement l'absentéisme apparaît comme la surface émergée d'un immense iceberg aux multiples facettes : les difficultés de l'École à redonner du sens, le manque de moyens, l'ennui en classe, l'orientation scolaire et celui du collège unique catalogué comme le « maillon faible »...

« Tous les absentéistes ne finissent pas délinquants, tous les délinquants étaient des absentéistes. »



Mélaïne Descamps



André Gaucher



Jean-Paul Clot

Éric Ciotti : « L'absentéisme est un fléau. Depuis 2004, la situation s'est aggravée. À Nice, le taux frôle les 40 % dans certains établissements. S'y attaquer, c'est vouloir d'abord protéger les enfants de cette menace. Car c'en est une. Au bout de l'absentéisme chronique, il y a l'échec scolaire, bien souvent la petite délinquance. Si tous les absentéistes ne tombent pas en délinquance, tous les petits délinquants étaient des absentéistes. Dans le texte que je défendrai devant l'Assemblée nationale, les mesures préconisées – qui vont de l'école des parents à la menace de suppression des allocations familiales – ont, en fait, la double ambition d'être une main tendue aux familles qui, souvent, ne savent plus comment gérer le rapport difficile qu'entretiennent

leurs enfants avec l'école. Le gérer au gré d'un contrat de responsabilité parentale. Retisser le lien entre l'enfant et l'école, restaurer également la valeur, parfois oubliée, de l'autorité parentale, mais le faire dans le cadre d'un contrat partagé avec les familles... sans avoir si possible, si tout le monde joue le jeu, à mettre en œuvre la sanction. En l'occurrence, il me semble foncièrement absurde d'ailleurs de placer ce débat sur le terrain idéologique... Faire de la menace de suppression des allocations un outil plus vaste de lutte contre ce fléau scolaire, n'est ni de droite ni de gauche. Sinon comment expliquer qu'en

2001, le gouvernement de Lionel Jospin prononça 6733 suppressions d'allocations familiales. »

André Gaucher, président FCPE 06 : « Sauf à chercher à caresser le bon sens populaire, je me demande aujourd'hui s'il est bien nécessaire de déterrer des mesures qui étaient déjà d'actualité depuis 1959, mais qui avaient disparu du fait de leur inefficacité. »

Pierre Shorter, parent d'élève de la PEEP : « Perplexe sur l'efficacité de l'éventuelle suppression des allocations familiales, je me dis testons-la. En revanche, je suis très favorable à ce qu'au travers de l'école des parents, on tente de rétablir la ba-

lance des droits et des devoirs qu'ont les familles vis-à-vis de l'école de la République. »

Nicolas Cérami, proviseur du lycée du Parc Impérial à Nice : « Oui, mais il ne faut pas oublier que la loi de 1959 n'a jamais été vraiment appliquée, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui si on n'avait pas fait autant d'angélisme. N'oublions pas que l'absentéisme est le premier clignotant de l'échec scolaire, puis de la violence scolaire. »

Mélaïne Descamps, psychologue scolaire : « Ne faudrait-il pas mieux travailler en profondeur sur les causes de l'échec scolaire qui est une cause massive de l'absentéisme. Les mesures uniquement répressives ont, en la matière, fait montre de leur inefficacité. Aux USA, certains parents étaient même, pendant un temps, passibles de prison... »



Pierre Shorter



Nicolas Cerami



M. Mathieu

Textes : Véronique MARS et Jean-François ROUBAUD
vmars@nicematin.fr et jfroubaud@nicematin.fr

Photos
Franck FERNANDES

Absents parce que désorientés ?

Éric Ciotti : « Je ne suis pas pour le collège unique, comme je ne suis pas plus, à titre personnel, favorable à une sélection à l'entrée en sixième. En revanche, je suis pour un socle éducatif pour tous. Le plus souvent, l'absentéisme scolaire trouve ses racines dans des raisons sociales. Mais il peut être aussi le fruit d'une inadaptation du système éducatif aux réalités concrètes d'aujourd'hui. Aujourd'hui, le collège semble être le maillon faible du système éducatif français, tout le monde le dit, plus ou moins, haut. Il est peut-être temps de révaloriser tout cela. C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'attaque à la question sur plusieurs fronts, la réflexion sur les rythmes scolaires, sur l'orientation. Il est un signe que nous devons prendre en compte : aujourd'hui, c'est dans les lycées professionnels que l'absentéisme est, et de loin, le plus préoccupant. Cela doit nous interpeller, d'autant plus que l'école est l'unique patrimoine de ceux

qui n'ont pas de patrimoine. »

M. Mathieu, principal de collège Rostand de Nice : « Je ne connais pas de parents démissionnaires, mais je rencontre des parents dépassés, donc en souffrance. Et la réponse qu'on doit leur apporter ne peut être mécanique. On parle des absentéistes, mais leur fuite est tout aussi préoccupante que celle de ces élèves qu'on n'entend pas, qui ne font pas de bruit, mais qui s'ennuie à l'école, parce qu'elle n'a pas de sens pour eux. »

Jean-Paul Clot, prof d'histoire et secrétaire départemental du SNES : « L'orientation est un vrai problème. Un élève qui a le choix, qui ne subit pas une orientation mais y adhère et la comprend ne démissionnera pas. Mais, sans revenir toujours à la question des moyens, comment proposer une orientation partagée quand on n'en a pas les moyens, quand on manque de conseiller d'orientation, et de psychologues scolaires. »

La bataille des moyens a bien eu lieu

Le nombre d'élève par classe est-il un facteur aggravant du fléau scolaire de l'absentéisme. Pour Jean-Paul Clot, secrétaire du SNES comme pour le principal du collège Rostand, il y a fatalement une relation de cause à effet : « À force de dégraisser le mammoth, il ne lui reste plus que les os. Les classes n'ont jamais été aussi surchargées. Comment dans ces conditions, un prof peut-il repêcher tous les élèves qui connaissent des difficultés ? C'est difficile parfois impossible. Or, on sait tous, que ces élèves-là constituent la

majorité des absentéistes chroniques. »

Face à ce constat, Éric Ciotti sort ses statistiques : « Arrêtons de tout réduire à une question de moyens, sauf à persister dans l'erreur. En 2001, il y avait en France 876 000 enseignants pour 15 millions d'élèves soit 1 prof pour 17 élèves. En 2009, il y avait 857 000 enseignants pour 12,5 millions d'élèves soit 1 prof pour 15. »

Riposte du secrétaire du SNES : « Dans l'académie de Nice, certaines classes de seconde sont à plus de 35 élè-

ves. »

Réponse d'Éric Ciotti : « Oui, mais dans certaines académies qui ont perdu parfois jusqu'à 50 % de leur effectif scolaire, il y a des classes avec un enseignant pour 15 à 16 élèves. La solution à ce problème existe : on ne peut plus gérer aujourd'hui depuis la rue de Grenelle, 12,5 millions d'élèves et 857 000 enseignants. Cette gestion-là, si elle avait été décentralisée, aurait gommé les disparités académiques en terme d'effectif. Mais certains syndicats s'y sont opposés. »